



Crésus Comptabilité


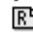
11.2.2 - L'extourne des écritures de régularisation

11.2.2 - L'extourne des écritures de régularisation

Les écritures de régularisation sont identifiées par un symbole **R** dans la colonne de droite du journal (§5.1.10 Les écritures de régularisation).

Lorsque vous ouvrez un nouvel exercice ou lorsque vous remettez le bilan initial par la suite (voir ci-dessous), vous pouvez cocher l'option *Extourne automatiquement les écritures de régularisation*.

Cela produit alors des écritures d'extourne pour toutes les écritures marquées comme écritures de régularisation dans le journal.

Journal principal (filtre actif)				01.01.16 - 31.12.16	
Date	Débit	Crédit	Libellé	Somme	
01.01.16	1300	9100	Solde à nouveau Charges payées d'avance	850.00	
01.01.16	6000	1300	Extourne transitoire Loyer payé d'avance	850.00	

Dans le nouvel exercice, les écritures sont extournées vers le compte de contrepartie de l'écriture dans l'exercice courant.

Vous vous épargnez ainsi un travail de saisie et de ventilation fastidieux.

Les écritures de régularisation datées au premier jour de l'exercice courant ne sont pas extournées dans le nouvel exercice.

Cette extourne est également disponible lorsqu'on utilise la fonction *Remettre bilan initial*.